

LUC. A la différence du troisième qui suscita des troubles et des révoltes sanglantes en Judée, il s'accomplit d'une manière pacifique. Hérode, par une habile politique, sut en ménager la direction qui eut lieu dans les formes juives et non romaines. C'est-à-dire que, suivant l'usage établi par Dieu, dans le désert, à la sortie d'Egypte, on faisait le recensement suivant les tribus et les familles, d'après les tables généalogiques, les quelles étaient conservées dans la ville qui était regardée comme la patrie primitive de chaque famille. Or David était né à Bethléem ; c'est donc dans cette localité que Joseph et Marie durent se rendre.

La distance de Nazareth à Bethléem est de trois à quatre journées de marche, en prenant la route directe à travers la plaine de Jizréel, les montagnes de Samarie et de Judée, en passant par Jérusalem et la plaine des Rephaïns. Les caravanes s'y succèdent sans interruption. Les gens du peuple vont à pied, mais il est rare, en Judée, qu'un âne ne suive pas chaque famille ; l'infatigable et sobre animal porte les provisions, les vêtements et son maître : c'est la monture du pauvre.

On fait halte auprès des sources, le long du chemin, à l'ombre de quelque arbre vert ; le soir au coucher du soleil, dans la saison des pluies, on s'arrête à l'entrée du village, au caravansérail qui sert d'abrit aux voyageurs et aux bêtes ; le lendemain, à l'aube, on repart, en chantant les psaumes qui parlent de Jérusalem et de la maison de Dieu. D'étape en étape, on arrive au terme du voyage.

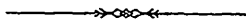
Ainsi cheminèrent Joseph et Marie.

(A suivre.)

FR. JEAN-BAPTISTE, M. Obs



Géronique Franciscaine



LETTRE DE MONSIEUR LÉON HARMEL AU R. P. JULES DU SACRÉ CŒUR. — Très cher Père. — Nous avons eu une émouvante audience du Saint Père. Nous avons été admis dans son cabinet de travail après avoir assisté à sa Messe et reçu la Sainte Communion de sa main. Nous sommes restés une heure avec l'auguste Vieillard qui nous comblait de ses tendresses paternelles.

Je ne vous parlerai ici que de ce qui concerne le Tiers-Ordre de St François.